



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équipements

Question écrite n° 58643

Texte de la question

M. Jean-Luc Prével interroge M. le ministre délégué à la santé sur les insuffisances d'équipement en matière d'imagerie médicale. Ce retard est aujourd'hui considérable par rapport aux autres pays européens. La France compte 3 IRM par millions d'habitants contre 12 en Allemagne, 9 en Espagne. Pour les scanners, la France dispose de 595 appareils, l'Allemagne 1 654 et l'Italie 1 154. Pour la tomographie à émissions de positons, TEP, la France en a 3, l'Allemagne 76 et la Belgique 10. Pour les pet-scan, 5 ont été annoncés en France en février 2000, en Allemagne 75 sont installés et 17 en Belgique. Ces insuffisances conduisent à ce jour à des délais d'attente importants même pour des pathologies urgentes et conduisent à la réalisation d'examens moins performants, inutiles et coûteux. Pour des raisons de santé publique, il serait indispensable de rattraper notre retard, estimé aujourd'hui à 465 appareils IRM. Or, si 44 autorisations ont été accordées en 1998, 15 ne sont toujours pas installées en 2001. En 1999 et 2000, aucune autorisation n'a été accordée. En mars 2000, la ministre a annoncé une possibilité de 99 appareils mais n'ayant pas encore entraîné d'autorisation à ce jour. La situation devient donc critique. Il l'interroge pour lui demander s'il ne pense pas qu'il serait judicieux d'adopter un plan pluriannuel permettant de rattraper progressivement notre retard.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Prével](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58643

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mars 2001, page 1333